



À Nancy, le 26/08/2025

À l'attention de Monsieur le Maire de Nancy

Objet : préavis de grève pour les journées du 1er septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 2 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 3 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 4 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 5 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 6 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 7 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 8 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 9 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 10 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 11 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 12 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 13 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 14 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 15 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 16 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 17 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 18 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 19 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 20 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 21 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 22 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 23 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 24 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 25 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 26 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 27 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 28 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 29 septembre 2025 de 00h00 à 23h59, 30 septembre 2025 de 00h00 à 23h59

Monsieur le Maire,

Notre syndicat CGT soutien le mouvement du 10 septembre, et s'oppose à la suppression des conquis sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.2512-2 du Code du Travail, le Syndicat CGT des agents du CCAS et de la Ville de Nancy dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents de la Ville de Nancy et du CCAS, pour les journées indiquées en objet.

Ce préavis concerne tous les personnels, titulaires et contractuels, travaillant dans les services municipaux et du CCAS, et couvre l'ensemble des actions collectives décidées par les agents et leurs représentants.

SYNDICAT CGT VILLE DE NANCY ET CCAS